



Serge BAGOT <serge.bagot@gmail.com>

lun. 03/10/2022 21:04

Marquer comme non lu

À : Modif n°1 du PLUi;

Cc : rousel.chant@yahoo.fr;

📎 1 pièce jointe



Monsieur le commissaire enquêteur,

Désolé de me manifester tardivement. Mon ordinateur étant en panne, j'ai recours à celui de mon cousin, Serge BAGOT.

Mon message transmis à 11 h 15 contient une erreur. Les parcelles désignées relèvent de la section ZE. Il faut lire ZE 000 57, ZE 000 68 et ZE 000 69. Enfin, je vous communique la copie d'un extrait de plan cadastral qui précise la localisation envisagée de l'installation. Je vous remercie de votre bienveillance. Cordialement. S.BAGOT

---

**De :** Serge BAGOT <serge.bagot@gmail.com>

**Envoyé :** lundi 3 octobre 2022 11:15

**À :** modif1plui@ccpavr.fr

**Cc :** rousel.chant@yahoo.fr

**Objet :** Commune de Freneuse sur Risle. Demande d'aménagement du PLUI

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mon mail adressé hier soir, 2 octobre 2022, n'apparaissant pas au niveau de la messagerie du site de la communauté de communes de Pont-Audemer, je renouvelle ma demande.

J'ai découvert vendredi 30 septembre dernier qu'un projet d'installation de pylône téléphonique était envisagé sur la parcelle ZB 000 69 de la commune de Freneuse sur Risle. Cette parcelle est adjacente à celle de mon habitation (ZB 000 68). Compte tenu des nuisances occasionnées par ce type d'installation (dispersion d'ondes, impact visuel...), je demande que l'installation soit éloignée de mon habitation. Je suis favorable au maintien du projet initial, c'est-à-dire sur la parcelle ZE 000 57. Cette demande entraîne la création d'une dérogation, la parcelle ZE 000 57 étant classée en zone de protection paysagère, ou l'objet d'un déclassement partiel en zone agricole (création d'un redent permettant la localisation du pylône).

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter au traitement de ma demande. Cordialement. Francis et Chantal Roussel. 19 rue Pierre Mendès France à Freneuse sur Risle.

Extrait plan cadastral

Commune de Frequence sur Risle

